

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation critique du pôle de psychiatrie au centre hospitalier de Saint-Quentin Question écrite n° 13062

Texte de la question

M. Julien Dive attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation préoccupante du pôle de psychiatrie du centre hospitalier de Saint-Quentin, qui fait face à une crise majeure en raison de la diminution de ses effectifs médicaux. Dans le contexte actuel de pénurie nationale de médecins psychiatres, les efforts déployés par la direction en collaboration avec la communauté médicale et soignante n'ont pas réussi à compenser les départs, laissant l'établissement avec un effectif médical réduit. Cette situation a conduit à la neutralisation des lits d'hospitalisation conventionnelle à partir du premier octobre 2023, avec une désectorisation actée par l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture de l'Aisne. Afin de maintenir la qualité et la sécurité des soins, les équipes médicales et soignantes proposent une offre de soin renforcée en ambulatoire, coordonnée avec les établissements en santé mentale à proximité. Les soins ambulatoires, les équipes mobiles et la création d'une « équipe mobile interne en santé mentale » sont autant d'initiatives envisagées pour assurer un suivi adapté des patients. Dans ce contexte transitoire, M. le député aimerait savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour soutenir le pôle de psychiatrie du centre hospitalier de Saint-Quentin dans ses efforts actuels. Il lui demande de plus quelles actions sont prévues pour attirer des médecins psychiatres dans le territoire, compte tenu du contexte national défavorable aux recrutements médicaux.

Texte de la réponse

En raison du départ de plusieurs praticiens, l'effectif médical du service de psychiatrie du centre hospitalier de Saint-Quentin est devenu insuffisant pour assurer les hospitalisations conventionnelles. Le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France et le préfet de l'Aisne ont immédiatement pris la décision de désectoriser temporairement les prises en charge des patients sous mesure de soins sous contrainte pour permettre la continuité des soins au sein de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne (EPSMDA) à Prémontré. L'objectif est bien de reconstituer sur le site de Saint-Quentin une capacité d'hospitalisation car la situation actuelle n'est pas satisfaisante mais seul le recrutement de nouveaux praticiens permettra un retour à la normale. La direction de l'hôpital de Saint-Quentin met tout en œuvre pour créer les conditions de l'attractivité du service dans un contexte de fortes tensions sur la démographie de la spécialité de psychiatrie. Dans l'attente, les activités ont été réorganisées pour garantir un parcours de soins structuré. L'activité ambulatoire du centre hospitalier a été renforcée : consolidation des activités de consultations au centre de psychothérapie et au centre médico-psychologique et des visites à domicile ; maintien des centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel ; renforcement des soins proposés en hôpital de jour. L'activité de l'équipe mobile psychiatrie-précarité ainsi que l'offre en psychotraumatologie ont été maintenues. Une équipe mobile interne en santé mentale venant en appui des services de médecine et d'urgence a été mise en place. Un rapprochement a été opéré avec les établissements voisins pour orienter les patients en hospitalisation libre et avec l'EPSMDA pour les hospitalisations sans consentement. Toutes ces mesures ont d'ores et déjà permis de réduire de moitié la file active des patients hospitalisés. L'ARS est en lien avec la direction de l'EPSMDA pour accompagner la hausse d'activité liée à la désectorisation. Sur la question plus générale de l'attractivité et de la

permanence des soins en psychiatrie, le directeur général de l'ARS a récemment confié à trois psychiatres reconnus une mission destinée à proposer des solutions adaptées à la situation vécue dans chacun des territoires où la démographie médicale est la plus tendue. Leurs conclusions sont attendues pour la fin du premier semestre 2024.

Données clés

Auteur: M. Julien Dive

Circonscription: Aisne (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13062 Rubrique : Établissements de santé Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Travail, santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>21 novembre 2023</u>, page 10418 Réponse publiée au JO le : <u>20 février 2024</u>, page 1283